

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2017

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure
COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit.

- Sciences sociales et politiques pages numérotées de 9/13 à 10/13
- Économie approfondie pages numérotées de 11/13 à 13/13.

<p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques</p>

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

**En quoi le régime politique britannique a-t-il
les caractéristiques d'un régime parlementaire ?**

DOCUMENT

La Grande-Bretagne n'a pas de Constitution écrite : ses institutions forgées par l'histoire, n'en sont pas moins dotées d'une étonnante stabilité et dominées par l'exécutif. [...]

L'irresponsabilité politique du monarque est, en régime parlementaire, le corollaire¹ de son effacement après avoir été l'expression de sa puissance [...].

La reine reste un symbole de l'unité nationale et de la permanence de l'État, c'est-à-dire de la Couronne – distincte de la personne du monarque. L'adhésion populaire à la monarchie et à la famille royale a légèrement faibli ces dernières années au vu de ses dissensions², mais reste vivace. [...]

Le Premier ministre est le titulaire réel du pouvoir gouvernemental [...]. Désigné en théorie par le monarque, il l'est en fait depuis la fin du XIX^e siècle par les électeurs, après avoir été désigné par son parti comme le leader. [...] Il préside les réunions du Cabinet³, fixe son ordre du jour, en dirige les débats. [...] Il dispose, par l'intermédiaire du Cabinet, de la totalité du pouvoir exécutif et avec l'appui du parti majoritaire à la chambre de l'essentiel du pouvoir législatif et financier. Mais le parti majoritaire peut le contraindre à la démission, faute d'infléchir⁴ sa politique. [...]

L'hostilité d'une fraction du parti majoritaire [...] aboutit [...] rarement à sa chute. Les crises ministérielles de 1924 et de 1979 – dues au rétrécissement constant de la majorité – font figure d'exception. Ainsi, la censure proposée par l'opposition, trois ou quatre fois par an, n'a aucune chance d'aboutir sauf en cas de dissension interne à la majorité.

*Source : Droit constitutionnel contemporain,
Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET, DALLOZ, 2015.*

1 : conséquence.

2 : oppositions

3 : une partie du gouvernement sous l'autorité du Premier ministre.

4 : modifier.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

**Quels sont les effets de la construction européenne
sur l'action publique des États membres de l'Union européenne ?**

DOCUMENT

Au fil des ans, les traités européens (Acte Unique, Maastricht, Amsterdam et Nice) ont transféré de nouvelles compétences, jusqu'alors exercées au niveau national, au niveau européen mais sans que l'on sache bien où se situait la limite entre la compétence européenne et les compétences nationales. La conséquence de ce flou réside dans le sentiment que « l'Union se mêle de tout ». [...]

Pour la première fois dans l'histoire de la construction européenne, le traité de Lisbonne* entend apporter une réponse à la question du « qui est responsable de quoi en Europe ? » en fixant [...] les principes qui régissent la délimitation des compétences entre l'Union et ses États membres et en répartissant les compétences en trois grandes catégories : [...]

Les compétences exclusives

[...] En matière de compétences exclusives, les États membres ont pour seul rôle de mettre en œuvre les actes de l'Union. Ils n'ont plus compétence pour agir de leur propre initiative. Les compétences exclusives de l'Union portent sur [...] l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, la conservation des ressources biologiques de la mer, [...] la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro.[...]

Les compétences partagées

[...] Le domaine couvert par les compétences partagées [...] couvre l'essentiel des activités et des champs d'intervention de l'Union et, en particulier, le marché intérieur, l'environnement, les transports, l'énergie, l'espace de liberté de sécurité et de justice, la protection des consommateurs, la cohésion économique, sociale et territoriale, certains aspects de la politique sociale et la politique agricole commune. [...]

Les compétences d'appui, de coordination ou de complément

Dans le domaine des compétences d'appui, l'harmonisation législative au niveau européen n'est pas possible. Chaque État membre conserve donc la pleine maîtrise de l'action législative. Seules des actions de coordination peuvent être conduites par l'Union. Le traité institutionnel énumère les compétences d'appui [...] : il s'agit de la protection et l'amélioration de la santé humaine, l'industrie, la culture, l'éducation, le tourisme, l'éducation, la jeunesse, le sport et la formation professionnelle, la protection civile, la coopération administrative.

Source : *Le traité de Lisbonne en 27 clés*, Étienne DE PONCINS, 2011.

* Traité de Lisbonne : Le traité de Lisbonne est entré en vigueur en 2009.